



Alsace Biovalley : présentation et historique

Nicolas Carboni, directeur d'Alsace Biovalley

Je vais présenter rapidement le contexte dans lequel nous avons décidé de créer Alsace Biovalley, ainsi que ses différentes réalisations depuis sa création.

I. Substrat et potentiel du territoire de la Biovalley

Le territoire de Biovalley s'étend sur l'Alsace, le Sud du Bade-Wurtemberg et une partie du canton de Bâle, soit une population de plus de 4 millions d'habitants, une richesse remarquable dans la filière des sciences de la vie, avec plus de 300 entreprises et 40 000 emplois, et une diversité tant du tissu industriel — grosses industries pharmaceutiques côté Suisse, tissu biotech diversifié en Alsace et en Allemagne — que du côté des institutions de recherche et de formation sur les sciences de la vie — Université Louis Pasteur en France, troisième université française dans le domaine de la recherche placée dans le classement de Shanghai et alliée au CNRS, qui constitue aujourd'hui une des têtes de pont de la chimie française, notamment de la chimie pharmaceutique, et un certain nombre d'institutions en Allemagne et en Suisse, qui représentent une capacité significative de recherche, d'innovation, et de formation. Cette diversité territoriale d'acteurs dans le domaine des biotechnologies, qui intègre tous les métiers et toutes les compétences requises sur la chaîne du médicament, de la compréhension de la fonction d'un gène jusqu'à la mise en marché d'un nouveau médicament, représente un potentiel unique pour bâtir, sur le modèle du *cluster* de la Silicon Valley, une Biovalley assise sur ce triptyque industrie, recherche et formation.

A la suite des restructurations et des licenciements massifs dans l'industrie pharmaceutique (notamment la fusion de Ciba et Sandoz en Novartis), environ 3 000 personnes très qualifiées, encore jeunes, avec l'envie de bâtir, se sont retrouvées sur le marché du travail. Il était donc important de mettre en place une infrastructure et une dynamique pour les y aider sur la base des compétences et du substrat de la Région Alsace. C'est à ce moment, en 1993, que l'initiative Biovalley s'est concrétisée.

II. Création et action de Biovalley

En 1997, Biovalley a obtenu le premier financement Inter-rég et est devenu un des tout premiers réseaux de coopération transnationale dédié à une filière en Europe. Cela montre la prescience de la Région Alsace, qui a, depuis, continué à miser sur cette approche *clusters* pour développer la filière des sciences de la vie en Alsace.

En 1998, les structures ont été mises en place dans chacune des trois régions, tout comme la structure centrale au niveau tri-national. Nous avons alors commencé le début du travail de structuration du réseau d'experts et du réseau social Biovalley et la construction de la marque. En 2002, avec l'obtention d'un deuxième financement Inter-rég, Biovalley a connu une montée en puissance. En 2003, l'Alsace a commencé à se mobiliser et a pris conscience du besoin de rassembler tous les acteurs de la filière, non seulement les entreprises et les centres de formation, mais tous les champs d'expertise susceptibles de contribuer à son développement, autour d'une charte, d'une vision, d'objectifs et de modes de fonctionnement partagés. Ce fut un événement qui a été assez marquant dans la région, puisqu'il a été la cristallisation d'une volonté commune de mutualiser les énergies pour développer cette filière. L'autre récompense de cette excellence a été la labellisation du pôle Innovations thérapeutiques. L'Alsace représente 3% de la population française, mais, d'un point de vue recherche et valorisation comme d'un point de vue industriel, le poids relatif de la région dans ce domaine est très au-dessus de son poids démographique.

Après avoir structuré le réseau, nous sommes entrés dans la deuxième phase de Biovalley. Il s'agissait d'augmenter sa visibilité et son attractivité pour un certain nombre d'entreprises et d'acteurs cherchant à développer des activités au niveau européen. On a fait de gros efforts de communication et mis en place des outils pour la promotion du réseau et la valorisation du territoire de Biovalley. Entre 2003 et 2005, nous avons été reconnus en Amérique du Nord et en Asie. Pour les acteurs impliqués dans la filière des sciences de la vie, Biovalley a désormais une très grande visibilité et une très grande reconnaissance.

Troisième phase, en train de se mettre en place : le développement économique. En plus d'être un instrument de structuration, d'animation et de promotion d'un réseau, Biovalley doit devenir un instrument de développement économique, ce qui signifie une source de valeur ajoutée pour les acteurs de la filière, notamment les entreprises et les laboratoires. Il est donc important de mettre en valeur ces acteurs individuellement, et de les mettre en relation avec des partenaires. Dans les sciences de la vie, le développement est fortement corrélé à la capacité des acteurs à nouer des partenariats. Même les grosses firmes pharmaceutiques peuvent difficilement internaliser toutes les compétences et toutes les technologies dont elles ont besoin pour innover. C'est seulement par la mise en place de partenariats où chacun apporte sa spécificité qu'on peut développer des thérapies et des produits innovants.

La troisième orientation, de plus en plus importante, concerne tout ce qui relève du support au montage et à l'ingénierie financière de projet. Aujourd'hui, une entreprise qui monte un projet de coopération, labellisé par le pôle ou non, a plusieurs partenaires et travaille avec un bout de financement ANR, un bout de financement OSEO et un bout de financement de la région. Nous prenons en charge la complexité de ces montages.

Enfin, nous avons un rôle de veille technologique et de veille concurrentielle, qui sont essentielles pour une activité basée sur la science et la technologie. Là encore, c'est dans une logique de mutualisation de ressources que nous pouvons apporter une valeur ajoutée aux laboratoires et aux entreprises.

Par ailleurs, nous menons un travail de cartographie pour avoir une meilleure visibilité des capacités de tous les acteurs économiques au niveau de la région. On compte 400 équipes de recherche dans

le domaine des sciences de la vie. Pour qu'on puisse organiser les partenariats de façon pertinente et cohérente, il faut bien comprendre ce que chaque équipe fait ainsi que les applications qui peuvent être dérivées de ses travaux. Un des enjeux de ce travail de cartographie est de savoir traduire une capacité de recherche en potentiel d'applications industrielles, de comprendre les besoins d'innovation des entreprises et de repérer les profils des partenaires qu'elles sont susceptibles de rechercher. C'est ainsi que nous pouvons être une force de proposition et d'offre de partenariats.

Au niveau tri-national, nous cherchons aussi à bâtir plus de valeur ajoutée. Nous avons beaucoup travaillé avec nos partenaires suisses et allemands pour structurer le réseau, définir la marque et acquérir de la visibilité. Aujourd'hui, il s'agit de bâtir des services communs pour structurer une offre de partenariats en capacités de recherche et en capacités analytiques et techniques sur les trois régions. Cette offre serait unique au monde compte tenu du volume et de la qualité des compétences dont nous disposons dans l'industrie et la recherche. Nous prévoyons également de déployer sur les trois régions nos services de veille technologique et d'intelligence économique.

Du fait de notre nouveau positionnement comme levier de développement économique, l'articulation avec le pôle Innovations thérapeutiques doit nécessairement être repensée.

Le pôle de compétitivité « Innovations thérapeutiques »

Matthieu Vermel, directeur du pôle de compétitivité Innovation thérapeutique

En mars 2004 nous avons pris connaissance du rapport de Christian Blanc intitulé « Pour un écosystème de la croissance ». J'étais alors en charge du développement économique chez Alsace Biovalley et j'ai fait une première analyse sur la manière dont les éléments contenus dans ce rapport pourraient alimenter la réflexion stratégique de Biovalley. Nous avons transmis une première note à la Région et nous étions prêts quand la politique officielle des pôles de compétitivité a été annoncée en septembre 2004 et quand l'appel à projets a été publié en décembre 2004. Alsace Biovalley a pris en charge l'élaboration du dossier de candidature alsacien dans le domaine des sciences de la vie. Nous avons déposé le dossier de candidature « Innovations thérapeutiques » en février 2005. Nous avons choisi de l'appeler ainsi, et non « pôle Alsace Biovalley », notamment pour des raisons de périmètre d'activité, le pôle englobant à l'époque un périmètre plus large que celui d'Alsace Biovalley.

En juillet 2005, notre projet a été labellisé pôle de compétitivité à vocation mondiale et nous avons créé l'Association de gouvernance du pôle Innovations thérapeutiques (AGIT). Au niveau national, l'initiative de l'appel à projets pour les pôles de compétitivité a connu un franc succès : 100 dossiers déposés, 66 pôles retenus, dont 15 pôles dits à visibilité internationale. Dans le secteur de la santé, il y a 7 ou 8 pôles de compétitivité, dont 3 pôles à vocation internationale : le pôle Medicen d'Île-de-France, Lyon-Biopôle et notre pôle Innovations thérapeutiques.

I. Le pôle Innovations thérapeutiques et les atouts de l'Alsace en termes de développement économique

L'objectif des pôles est le développement économique. Le cahier des charges prévoyait la constitution de pôles à rayonnement international inscrits sur un espace géographique donné, ce qui

posait clairement l'importance de la territorialité. Ces pôles sont constitués d'entreprises, d'unités de recherche et de centres de formation engagés dans des projets innovants.

Forts du constat de la qualité de la recherche alsacienne et de la présence en Alsace de tous les éléments d'une filière industrielle (grands groupes, petites entreprises, entreprises de services scientifiques et autres entreprises de services), nous avons choisi pour le pôle Innovations thérapeutiques une stratégie d'accélération du développement constaté depuis que nous avons fondé Alsace Biovalley. L'objectif à 10 ans du pôle Innovations thérapeutiques est la création de 5 000 emplois nouveaux. Nous sommes un des seuls pôles à avoir formulé un objectif chiffré, dont l'intérêt est surtout incantatoire. Nous ne sommes pas un programme de soutien à la recherche ; notre objectif est de prendre les résultats de la recherche et de les transformer en richesse économique et, si possible, en emplois. On crée des emplois en créant de nouvelles entreprises dans une logique de transferts de technologie de la recherche publique vers l'industrie, en attirant des entreprises étrangères et en renforçant le tissu des PME locales, notamment par des partenariats public-privé, dans une logique d'amélioration de la compétitivité de nos entreprises.

Un des points forts de l'Alsace est sa capacité à aborder les problèmes de manière interdisciplinaire. Nous avons lancé deux programmes de recherche dans cette approche. Le premier, sur les sciences du médicament, est à l'interface de la médecine, de la biologie et de la chimie. Le deuxième, sur les technologies médicales, associe des chirurgiens, des médecins, des ingénieurs et des informaticiens. J'insiste sur le caractère extraordinaire de l'Ircad, qui fait travailler étroitement ensemble, et pas seulement cohabiter, des chirurgiens, des informaticiens et des roboticiens.

Pourquoi « Innovations thérapeutiques » ? Il faut garder à l'esprit qu'à un horizon de 10 ou 15 ans, les technologies vont converger. On parle aujourd'hui des biotechnologies et des technologies médicales, mais il est clair que les nouvelles manières d'appréhender les pathologies vont les mêler de plus en plus dans les traitements. Par exemple, vous avez vu que l'Ircad a beaucoup recours à l'imagerie. Un marqueur d'imagerie se développe comme un médicament, avec des questions de toxicité, de bio-disponibilité. On a donc besoin des compétences des sciences du médicament et de celles de la technologie médicale. De même, la création des pompes à insuline portables n'a été possible que parce qu'on a développé de nouvelles formes d'insuline. Il est donc important de travailler sur ces deux axes, tous les deux présents au sein du pôle, et nous cherchons à privilégier les projets qui nous amènent à la convergence de ces technologies.

Le pôle Innovations thérapeutiques est le seul pôle à vocation mondiale du Grand Est. Si on y superpose la carte du Cancéropôle Grand Est, qui regroupe 5 régions, on constate une vraie cohérence : nous sommes le seul pôle de compétitivité à vocation mondiale sur le périmètre du Cancéropôle Grand Est, ce qui nous amène naturellement à regarder au-delà des frontières administratives de l'Alsace, et même au-delà des frontières de la France, puisque le pôle Innovations thérapeutiques est au cœur de la Biovalley trinationale. Cela nous permet d'avoir un peu plus de recul, avec près de 10 ans d'expérience pour la Biovalley, près de 300 entreprises dans le seul secteur des biotech et près de 600 entreprises quand on élargit aussi au secteur des technologies médicales. Cela nous permet de jouer dans la même cour que les pôles parisien et rhodanien, puisqu'à l'échelle de la vallée du Rhin supérieure, ce bassin représente environ 4,5 millions d'habitants, ce qui nous permet d'être visibles sur la scène internationale.

En ce qui concerne les trois ingrédients d'un pôle de compétitivité (entreprises, unités de recherche, centres de formation), quelques chiffres clé en matière d'industrie montrent qu'il y a une vraie dynamique alsacienne. L'Alsace représente 3% de la population française, mais 35% des levées de fonds pour les *start-ups* de *biothech* ont été réalisées en 2004 par des entreprises alsaciennes. 15% des molécules en phase clinique sont développés par des entreprises alsaciennes comme Transgènes. A côté de ce tissu de *start-ups*, on trouve un certain nombre de grandes entreprises : un site de production de Lilly à Fegersheim, le site mondial de Millipore à Molsheim qui s'occupe de tout ce qui est bioprocess, Brucker dans le Nord de l'Alsace. A l'échelle tri-nationale, s'y ajoutent Karl Storz et Tyco Healthcare. Au-delà de la *biotech*, parmi les entreprises qui peuvent être impliquées dans nos activités, on trouve Alcatel, IBM, Sanofi-Aventis et Roche.

Au niveau de Biovalley, la partie alsacienne représente 120 entreprises et près de 10 000 emplois. Au niveau du pôle Innovations thérapeutiques, quand on élargit aux entreprises de technologies médicales, on est sur une enveloppe d'environ 200 entreprises et près de 14 000 emplois. Quand on considère toutes les entreprises qui, à l'avenir, pourraient être concernées par les innovations thérapeutiques, on est sur un périmètre de 300 entreprises et 27 000 emplois. Notre objectif est d'impliquer ces entreprises dans les projets du pôle.

La recherche alsacienne, outre sa qualité, a la particularité d'être focalisée sur la biologie et la chimie. Le pôle Innovations thérapeutiques représente 70% des unités de recherche alsaciennes. Cela représente plus de 1 000 chercheurs permanents et près de 1 500 brevets. En termes de valorisation, près de 82% des partenariats avec les grands groupes se font dans des thématiques qui sont abordées par le pôle Innovations thérapeutiques. Il en est de même pour les partenariats avec des PME. Enfin, les thématiques du pôle Innovations thérapeutiques concernent 37% des contrats européens signés par des organismes alsaciens et 2/3 du montant global de ces contrats.

On a vu que tous les types d'acteurs sont présents, et donc toutes les étapes pour le développement de produits et de service aux entreprises. En plus de ces acteurs, un certain nombre d'organisations parapubliques permettent de dire que tous les ferments du développement économique sont présents en Alsace. Enfin, l'Alsace a une des universités les plus dynamiques et les plus innovantes en termes de transferts de technologie.

Tous ces critères qui ont permis notre labellisation comme pôle à vocation mondiale.

II. Missions du pôle Innovations thérapeutiques

L'outil pôle de compétitivité porte des projets innovants. Nous avons pris le parti de distinguer deux types de projets. En marge des projets de collaboration et de R & D collaboratifs qu'on doit labelliser et qu'on peut soumettre aux appels à projets pour obtenir des financements, nous avons cherché à promouvoir des projets structurants dont l'objectif est de créer un environnement propice à l'innovation et au développement des entreprises.

Pour les projets de coopération, les missions du pôle Innovations thérapeutiques sont de détecter les projets, de les accompagner dans leur montage et de les faire financer. Les pôles de compétitivité n'ont pas directement accès au financement, mais peuvent apposer sur un projet un label qui est une condition nécessaire pour pouvoir décrocher un certain nombre de financements nationaux ou régionaux. Les procédures (ingénierie financière et ingénierie administrative) sont très complexes.

Plusieurs financements sont possibles : nationaux (fonds interministériel de compétitivité des entreprises piloté par la DGE, de l'ANR, de l'Agence de l'innovation industrielle et d'OSEO), financements locaux (appels à projets du Conseil régional d'Alsace, interventions ponctuelles d'autres collectivités sur certains types de dépenses).

Pour la mise en place des projets, nous avons mis au point un dispositif très normalisé qui nous permet de faire intervenir différentes ressources pour l'évaluation et l'accompagnement des projets. Nous allons chercher ces ressources chez Alsace Biovalley pour la partie entreprises et chez nos partenaires universitaires pour la partie laboratoires publics. Nous avons mis en place un comité de labellisation et un comité technique des financeurs qui nous permet d'avoir autour de la table des représentants de l'ensemble des outils de financement que j'ai cités. 17 projets ont été labellisés en 2006, dont 11 ont été financés. Les 6 autres ont été labellisés pour l'appel à projets de la DGE du 15 décembre, dont les résultats devraient bientôt arriver. Sur les 11 projets financés, 9 bénéficient d'un soutien public de l'ordre de 8 millions d'euros pour un budget total de projets de 20,7 millions d'euros. Si on regarde tous les projets collaboratifs aujourd'hui en Alsace, nous avons 40 millions d'euros investis dans la recherche, auxquels on peut ajouter le programme PMII de l'agence de l'innovation industrielle, qui représente à lui seul 70 millions d'euros, dont 25 millions d'euros de subventions.

Pour le deuxième type de projets, les projets structurants, l'objectif est de renforcer le tissu industriel local. Il faut développer la compétitivité en facilitant l'accès aux résultats de recherche, aux infrastructures de recherche et à la compétence. Comme exemple de projet structurant, la cartographie des acteurs économiques est un outil fondamental pour le pôle. Quand il manque une compétence sur un projet, cela permet d'identifier immédiatement quels sont les partenaires potentiels. C'est un outil dont les informations sont collectées sur le terrain : 5 ou 6 personnes passent leur temps à réaliser les visites nécessaires au maintien de cette information, ce qui permet aussi de détecter les innovations et les projets. Un deuxième exemple de projet structurant consiste à mettre à disposition des infrastructures, notamment pour les PME, en développant des plateformes technologiques de services qui permettront à ces entreprises d'avoir accès à de la compétence sans avoir à réaliser des investissements lourds. Cela va de problématiques d'études cliniques et pré-cliniques à des problématiques de prototypage qui concernent plutôt l'axe robotique.

III. Organisation du pôle Innovations thérapeutiques

En termes d'organisation, un tissu très structuré en Alsace préexistait à la dynamique des pôles. Il n'était donc pas question pour nous d'en faire table rase, mais au contraire de nous insérer dans cette logique et d'utiliser les outils en synergie avec nos partenaires.

Les pôles de compétitivité ont trois grandes fonctions :

- l'animation du réseau d'acteurs (cf. la palette d'outils déployés par Biovalley) ;
- la promotion internationale. La restructuration des agences de développement économique nous permet d'avoir un interlocuteur unique, Alsace International, pour porter nos messages à l'international ;

- la valorisation de la recherche. L'initiative Conectus assure la mutualisation de l'ensemble des ressources de valorisation des différents organismes publics présents en Alsace, à savoir le CNRS, l'Inserm, l'Université Louis Pasteur et l'Université de Haute-Alsace. Elle nous donne un point d'entrée unique et accroît la visibilité et la lisibilité du système, ce qui constitue un avantage compétitif fort.

En termes de gouvernance, nous avons choisi le statut associatif de droit local, avec une gouvernance très resserrée et l'absence des collectivités territoriales. Nous avons obtenu des organismes publics de recherche qu'ils soient représentés collectivement au Conseil d'administration par une seule personne, ce qui les contraint à un dialogue préalable et à une représentation tournante. Nous avons cherché un équilibre au sein du CA entre industriels et représentants du milieu académique, choisis pour leur ouverture d'esprit dans leurs relations avec l'industrie : il s'agit du professeur Marescaux et du professeur Jean-Marie Lehn, prix Nobel de chimie, qui a monté l'institut ISIS, qui héberge aujourd'hui des entreprises. Nous sommes une équipe restreinte et nous nous appuyons essentiellement sur des ressources proches du terrain.

Nous existons depuis 18 mois. La relation entre Alsace Biovalley et AGIT s'est concrétisée au plan opérationnel sur plusieurs points : partage des ressources, communication liée. Le ministère de l'Industrie, notamment la DGE, parle encore dans ses différentes notes du pôle Biovalley, ce qui nous a alertés sur la nécessité de gagner en lisibilité. Pour les orientations 2007, nous avons décidé de l'élaboration d'un plan d'action commun pour la promotion de la filière en Alsace. Nous l'avons fait autour d'un noyau dur de partenaires Alsace Biovalley et AGIT avec Alsace International. Aujourd'hui, nous affichons la volonté de nous ouvrir à d'autres acteurs, notamment les agences départementales, qui maîtrisent les infrastructures immobilières. Nous sommes clairement dans une optique de mutualisation des ressources pour que notre action gagne en lisibilité du point de vue des financeurs et de nos usagers.

Discussion

Caroline Chevasson, CEA de Saclay : Je viens du plateau de Saclay, où nous avons la même problématique que vous pour articuler différents organismes. L'Alsace a eu la labellisation d'un RTRA (réseau thématique de recherche avancée), qui se positionne en amont des missions du pôle de compétitivité. Sur le plateau de Saclay, nous estimons qu'il est important d'avoir un paysage qui combine la recherche en amont et un pôle de compétitivité pour les transferts vers l'industrie. Essayez-vous d'accrocher le RTRA à votre pôle de compétitivité, pour avoir l'ensemble de la chaîne ?

MV : Oui. Ce rapprochement est facilité par le fait que le réseau et le pôle ont un administrateur commun, Jean-Marie Lehn. L'Alsace a la chance de bénéficier du seul RTRA chimie et est donc perçue comme la tête de pont de la chimie. En outre, l'avantage d'être une petite région est que les liens se nouent très facilement. Nous n'avons pas encore dégagé toutes les synergies possibles, parce que c'est récent et que toutes les structures ne sont pas totalement opérationnelles. Mais c'est prévu.

Raphaëlle Faglin : Je viens de Dreux où nous avons également un pôle de compétitivité pharmaceutique Chartres – Evreux. Quels échanges se font aujourd'hui entre les différents pôles de compétitivité ? On a beaucoup entendu parler de l'international, mais pas vraiment des rapports entre les pôles : sont-ils complémentaires ou concurrents ?

MV : Je pense que nous avons été mis en concurrence, déjà du simple fait de l'appel à projets, mais que les pôles de compétitivité sont sortis de cette logique. Tout le monde a fait le constat que pour être fort à l'international, il faut agir en commun. Aujourd'hui, les liens se nouent naturellement entre pôles d'un point de vue opérationnel. 50% de nos projets impliquent un partenaire industriel dans un autre pôle de compétitivité. En outre, le pôle Innovations thérapeutiques a été un des premiers à monter avec la DGE une action collective pour se rendre avec d'autres pôles au salon BioJapan en 2006 et avoir une représentation unie des pôles à l'international. Nous allons reconduire cette opération pour le salon BioBoston cette année, et probablement pour BioBangalore. Six des sept pôles santé seront présents ensemble à Boston et quatre à Bangalore. Les pôles se mettent en réseau, à la fois à cause d'un certain nombre de projets communs, puisque les entreprises avaient déjà des collaborations interpôles avant qu'on invente les pôles de compétitivité, mais aussi parce que la gouvernance des pôles prend conscience de l'importance de cette coopération.

Q : J'aimerais revenir sur les 5000 emplois créés que vous avez prévus. Ce matin, François Bouchard nous a dressé un tableau plus mitigé de la situation de l'Alsace, et sur ses difficultés résultant de la faible qualification de la main-d'oeuvre locale. S'agit-il d'emplois consolidés ou d'emplois créés ? Avez-vous une perspective par rapport aux problématiques de formation de la population locale ? Allez-vous faire venir des populations extérieures au territoire ?

MV : Ces 5000 emplois sont des emplois directs et indirects. Un certain nombre d'études montrent qu'en termes d'emplois induits, l'effet sera encore plus important. Une des particularités de l'Alsace est le haut niveau de qualification dans le secteur des sciences de la vie, notamment la chimie et la pharmacie. Je pense que c'est dû à la présence à Bâle d'une industrie pharmaceutique forte, qui a induit la montée en puissance de la Faculté de pharmacie de Strasbourg, première faculté de pharmacie en province. En outre, en matière de chimie et de chimie médicinale, l'Université Louis Pasteur est le premier centre de formation continue en France. L'Alsace a aussi la première école internationale de biotechnologie. Notre secteur d'activité se singularise dans le paysage alsacien par l'excellence de sa main d'œuvre.

Pascal Delafosse : Vous avez parlé de 90 créations d'entreprises. La création d'entreprise suppose du capital et on sait que la France n'est pas championne en termes de capital-risque. Comment travaillez-vous sur ces questions ?

MV : La région a mis en place un certain nombre d'instruments de financement. Nous avons aujourd'hui trois outils importants pour initier la création d'entreprise. Le premier est le fonds de maturation créé dans le cadre de Conectus. Ce fonds permet de faire mûrir un projet avant qu'on décide de créer une entreprise. Par exemple, si vous cherchez à développer un nouveau médicament et si vous avez des indications d'efficacité *in vitro*, ce fonds de maturation permettra de faire des premiers tests *in vivo*. C'est un élément fondamental dans le cadrage du risque technique lié à un projet.

Jean-Luc Humbert : D'où vient l'argent du fonds de maturation ?

NC : De la région, d'OSEO, de l'Etat via l'ANR et, un peu, des départements.

MV : Le deuxième outil, Alsace Amorçage, a pour mission d'intervenir en fonds propres sur la création d'entreprise. Le troisième est un fonds de développement capital risque. Pour les besoins

financiers plus importants, il faut faire appel aux capitaux-risqueurs. Nous cherchons donc à nouer des relations entre l'incubateur public et les capitaux-risqueurs, pas seulement français, puisque les Suisses sont souvent intéressés.

Marc Censi : Quelle est l'importance de votre structure, notamment en termes de personnel ?

MV : AGIT comprend cinq personnes. Quand on regarde l'ensemble des ressources mobilisées sur tous les chantiers dont nous avons parlé, il faut ajouter une dizaine de personnes. Nous sommes un pôle plutôt bien doté. Certains de mes collègues sont dans des situations plus difficiles.

Un auditeur : Vous nous avez parlé de stratégies positives. Avez-vous également des éléments de stratégie agressive, par exemple en allant courtiser des chercheurs pour essayer de les ramener en Alsace ?

MV : Il y a un projet que nous n'avons malheureusement pas pu concrétiser. Nous nous sommes inspirés d'une initiative des Bouches-du-Rhône, appelée *Home Sweet Home*, qui consiste à contacter les gens qui ont déjà un lien actif avec la région. Nous avons transposé cela en regardant quel pouvait être le réseau des anciens post-doc des laboratoires alsaciens aujourd'hui disséminés dans le monde. Nous avons commencé à travailler à ce sujet avec la Fondation nationale Alfred Kastler, qui a pour mission de faciliter l'accueil des chercheurs. Malheureusement, nous n'avons pas pu aller beaucoup plus loin, en partie parce que nous n'avons pas obtenu de financement et en partie parce que la Fondation a connu une restructuration.

Laurent Bitouzet : Vous avez parlé d'intelligence économique. En termes défensifs, quelles sont vos possibilités, avec qui travaillez-vous et comment le gérez-vous en tri-national ? Est-ce que l'État vous aide ?

MV : Nous sommes sollicités par le Comité opérationnel défensif d'intelligence économique, qui a été mis en place par l'État auprès du préfet. Nous avons de nombreux partenaires, dont la DSPD, la DST, la DGSE, la DST, les RG et la Gendarmerie nationale. Nous relayons un certain nombre de messages, organisons la sensibilisation des acteurs et nous aidons à identifier les entreprises dites à risques. C'est en partie notre responsabilité, parce que par notre action, nous mettons un coup de projecteur sur certaines entreprises : nous communiquons sur les projets que nous soutenons et sur les partenaires, et, même si nous évitons de donner des informations sur la nature exacte des projets, nous disons où se passent les choses intéressantes. Nous nous devons donc d'avoir cette intelligence économique et nous avons mis en place un certain nombre d'outils pour minimiser les fuites. Nous essayons d'encourager la DGE à faire de même, par exemple en évitant d'envoyer les projets par e-mails non sécurisés.